



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT  
ET DU LOGEMENT



**BIEN VOUS CHAUFFER  
TOUT EN REDUISANT  
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

**OUI, C'EST POSSIBLE  
AVEC HABITER MIEUX**

Bénéficiez d'une aide financière  
et d'un accompagnement professionnel  
pour vos travaux de rénovation énergétique.



**Vous êtes propriétaire de votre logement.  
Vous l'occupez.**

**Vous souhaitez faire des travaux  
pour économiser l'énergie.**

**L'État et l'Anah vous aident à les financer,**

**Renseignez-vous !**

**0 808 800 700 (n° gratuit)**



Une aide de l'État pour  
un logement économe  
et écologique



**BIEN VOUS CHAUFFER  
TOUT EN REDUISANT  
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?  
OUI, C'EST POSSIBLE  
AVEC « HABITER MIEUX » !**

Bénéficiez d'une aide financière  
et d'un accompagnement professionnel  
pour vos travaux de rénovation énergétique.  
**Renseignez-vous !**

**0808 800 700** (N° gratuit)  
[www.habitermieux.fr](http://www.habitermieux.fr)



### Habiter Mieux c'est quoi ?

« Habiter Mieux » est un programme de lutte contre la précarité énergétique.

Il vous aide à réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

Il se traduit par le versement de financements de l'Anah, de l'État et de certaines collectivités ainsi que par l'accompagnement d'un professionnel dans la réalisation de vos travaux.

### Vous êtes concernés !

Pour être éligibles aux aides du programme « Habiter Mieux » vous devez :

- être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans
- réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 %
- avoir des ressources inférieures aux plafonds Anah<sup>1</sup> (Tableau ci-dessous) :

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	19 803	24 107
2	29 066	35 382
3	34 906	42 495
4	40 758	49 620
5	46 630	56 765
Par personne supplémentaire	+ 5 860	+ 7 136

<sup>1</sup> Site de l'Anah : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>  
Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la feuille d'impôts.